

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5
Téléphone : 514 872-3770
www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelega-Maisonneuve*

Vice-présidences

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud
Arrondissement Le Sud-Ouest*

Membres

*M. Younes Boukala
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand
Arrondissement d'Ahuntsic –
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de
Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 25 mars 2021

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE213438001

***Accorder un contrat de douze (12) mois à SNF
Canada Ltd, pour la fourniture et livraison de
polymères à la station d'épuration des eaux usées
Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options
de prolongation d'une année chacune - Dépense
totale de 2 672 019 \$, taxes incluses - Appel d'offres
public 20-18486 - 3 soumissionnaires).***

“Original signé”

Karine Boivin Roy
Présidente

“Original signé”

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE213438001

Accorder un contrat de douze (12) mois à SNF Canada Ltd, pour la fourniture et livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune - Dépense totale de 2 672 019 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18486 - 3 soumissionnaires).

À sa séance du 24 février 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2M\$ pour lequel :*
 - o *il existe un écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - o *l'adjudicataire en est à un troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 10 mars, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service de l'eau ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture et la livraison de polymères à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, avec possibilité de deux options de prolongation d'une année chacune.

Le Service a d'abord informé la Commission que l'appel d'offres d'une durée de 56 jours a permis de recevoir trois soumissions, dont deux se sont avérées conformes, parmi les cinq entreprises s'étant procuré les documents. Aussi, cinq addendas ont été émis au cours de cet appel d'offres qui proposait trois groupes de polymères et deux options. L'analyse de la soumission a montré une augmentation de prix par rapport au contrat en cours, de 23% pour le contrat d'une durée d'un an, alors que la durée de quatre ans résulterait en une augmentation de 29%.

Puis, en réponse aux questions des commissaires, le Service a d'abord expliqué que le prix obtenu de la part du plus bas soumissionnaire conforme était globalement de 30%

inférieure à celle du 2e plus bas soumissionnaire conforme. La quantité requise à l'appel d'offres correspond au besoin annuel de l'usine et il s'agit d'une consommation très importante, approvisionnée à coup de 24 sacs de 1000 kilos chacune. Les quantités ont déjà fait l'objet d'une optimisation avec ce fournisseur. Aussi, de moins importantes quantités sont requises lorsqu'il pleut, comme l'été dernier. En outre, la Commission a pu apprendre que le prix payé par la Ville de Montréal est de 53% moins élevé que le prix payé par plusieurs autres villes du Québec récemment. En conclusion de la période de questions, il a été expliqué que les fournisseurs de la Ville de Montréal ne peuvent pas fournir à la demande de toutes les villes québécoises parce que les besoins de la Montréal représentent 50% de la consommation au Québec. Il ne serait donc pas possible, ni judicieux, pour la Ville de rejoindre le groupe d'achat de l'UMQ puisque Montréal obtient les meilleurs prix pour ces matières en raison des quantités requises.

Dans le cadre de ses délibérations, la Commission a tenu à saluer la stratégie d'appel d'offres à différentes options permettant d'obtenir les prix les plus avantageux du même soumissionnaire, ce qui permet de passer outre l'étape de l'analyse de qualité des polymères soumissionnés sur le site de l'usine, ce qui est un élément positif en contexte de Covid-19. La Commission a néanmoins recommandé l'ajout des informations relatives aux aspects de développement durable au dossier, notamment en ce qui concerne les différents débouchés pour la réutilisation des résidus, cendres et granulés, qui augmentent d'année en année.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2M\$ pour lequel :*
 - o *il existe un écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*
 - o *l'adjudicataire en est à un troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE213438001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.